CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

DÉPLACEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE
BOULEVARD JEAN JAURÈS – 7 ET 14 NOVEMBRE 2025

Arrêté n°391- Octobre 2025-ST

RP/ TP

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental.

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route.
Vu l'Article R 610-5 du Code Pénal.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu le Code de la Voirie Routière.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation en raison du déplacement du marché hebdomadaire rue Léonce Bajart et boulevard Jean Jaurès.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - En raison de l'organisation de la fête foraine, place du Général de Gaulle et place des Mantilles, le marché hebdomadaire sera déplacé rue Léonce Bajart et boulevard Jean Jaurès les vendredis 07 et 14 novembre 2025.

La circulation et le stationnement seront interdits de 06h00 à 14h00.

ARTICLE 2 – La signalisation requise sera mise en place par les Services Municipaux.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr,dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 4 - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie de Caudry et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service de lutte contre l'incendie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Caudry
- Madame la Commandante de brigade de la Gendarmerie de Caudry
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Monsieur Poulain Bernard, de la commission municipale des fêtes

Fait à Caudry, le 16 Octobre 2025

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal Délégué



Marc DEVIENNE